



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 21 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 21 Octobre à 20 Heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Pierrette LUCHE, Maire.

Membres présents : Pierrette LUCHE, Christine SAINT-LOUBERT, Cécile ODORICO, Monique MENDEZ, Béatrice FERRERE, Alain DUBOIS, Remy CABAN, Franck LAPEYRERE

Absent avec pouvoir : Monsieur Alain LAUZIÈRE pouvoir donné à Monsieur Alain DUBOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Rémy CABAN

Approbation du compte-rendu de la séance 02 Septembre 2025

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1°) Contributions pour l'accueil dans les écoles des enfants domiciliés dans les communes extérieures :

Madame la Maire expose aux membres de son conseil municipal avoir reçu une lettre de la Commune de Gimont nous informant d'une demande de participation financière aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2024 – 2025 pour un montant de 618,28 € correspondant à la scolarité d'un enfant en garde alternée de SANTAROSSA Lou, filles de Madame FUGERAY Solène Epouse ITHIER, domiciliée à Castin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord et valide la somme due à la Commune de Gimont.

2°) Engagement de la procédure préalable à l'aliénation de deux tronçons de chemins :

Cette procédure concerne deux tronçons de chemins dont détail ci-dessous :

Le 1^{er} tronçon concerne Le chemin rural dit « **Le Cros** » situé à Castin. Il n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et son entretien est effectué depuis plus de quarante ans par le riverain. Ledit riverain bien que considérant ce chemin comme sa propriété n'est pas en mesure de produire un titre de propriété.

Le 2^{ème} tronçon concerne le chemin rural partant du chemin de Larroque et aboutissant devant la maison de Monsieur Maurice SENTEX ou il se termine.

Situé à Castin, il n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser et l'absence d'entretien a permis la croissance d'une véritable haie favorable à la faune et la flore et rejoint le chemin du Cros.

.../...

Mairie de Castin

Rue de la Mairie 32810 CASTIN

Tél : 05 62 05 76 04

Mail : mairie.castin@gmail.com

Site internet : www.castin.fr



L'aliénation de ces tronçons de ces chemin ruraux, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces biens du domaine privé de la commune.

Pour le débat et le vote de la délibération, Madame la Maire quitte la séance ayant intérêt à l'affaire.

Le conseil municipal, a délibéré au vu des articles L. 161-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime :

1^{er} ACTE que le chemin rural dit « Le Cros » situé à Castin n'est plus affecté à l'usage du public et qui n'a pas lieu de l'utiliser.

2^{ème} ACTE concerne le chemin rural partant du chemin de Larroque et aboutissant devant la maison de Monsieur Maurice SENTEX ou il se termine.

En conséquence, après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit « Le CROS» et du chemin rural partant du **chemin de Larroque** et rejoignant la maison de Monsieur Maurice SENTEX, en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration.

3^{ème} ACTE Suivant l'article R 161-25 du code rural et de la pêche maritime, il appartient à Madame la Maire, par voie d'arrêté de mettre à l'enquête publique ce projet d'aliénation.

- D'autoriser Madame la Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

3°) ETUDE DEVIS LDC4 Saisons et ONF Végétis :

Le conseil municipal, après débat, valide le devis LDC4 saisons prévoyant l'abattage de certains nombres d'arbres dont la chute est susceptible d'être dangereuse. En outre, est validé aussi le devis prévoyant l'éêtage des arbres situés vers le soulan du village. Ces deux devis seront a intégrés au budget 2026.

4°) DEVIS VOIRIE (2^{ème} partie de la route de Castillon Massas) :

Madame la Maire présente le projet de rénovation du dernier tronçon de la route de Castillon Massas selon le procédé expérimental. La commune de Castin peut solliciter, cette année, de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Le plan de financement suivant est mis en délibération :

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le tableau de financement :

. MONTANT HT	48.718,00 €
. MONTANT TTC	58 461,60 €
SUBVENTION 20 % :	9 743,60 €
OU	
SUBVENTION 30 % :	14 615,40 €

..../...

5°) PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

Le PADD doit être discuté en conseil municipal dans le cadre de la rédaction du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) au mois de décembre avant d'être débattu en Conseil Communautaire. Le conseil municipal approuve la venue d'un technicien du service urbanisme de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur Gascogne afin de soutenir le débat.

6°) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

. Le journal d'Automne doit être réalisé ce mois-ci. Compte tenu de l'obligation de réserve des élus qui court à part du mois de septembre, la formule du journal sera réduite à des photos et des commentaires factuels.

. Une nouvelle activité des plus de 60 ans et nommée «tricoti-tricota» prévoit la réalisation d'une sorte de voile d'ombrage tricotée et disposée au centre de la tonnelle devant la salle des fêtes.

. L'Association M2p a sollicité la commune pour un stage de sophrologie des plus de 60 ans en fin d'année.

. Le spectacle et le goûter de Noël se dérouleront le 14 Décembre 2025, la mise en place des décorations de Noël sera faite le 29 Novembre.

. A l'occasion de la fête de l'arbre, l'Association de Jumelage offre un arbre à planter aux deux communes afin de commémorer les vingt cinq ans du jumelage « Castin Duran Ruda ».

A Castin, l'arbre sera planté après la commémoration du 11 Novembre.

. Cette année, l'apéritif du 11 Novembre a lieu à Castin :

10 heures cérémonie à Duran

10 heures 30 messe a Castin

11 heures 30 cérémonie du 11 Novembre à Castin

12 heures plantation de l'arbre

12 heures 15 apéritif

Alain LAUZIÈRE est maintenant le porte-drapeau officiel, aussi des enfants seront désignés afin de lire la liste des morts pour la France.

ANIMATIONS A VENIR :

. Le 07 Novembre, l'activité théâtre du CRSA présentera sa pièce à Castin à 20 heures 30

. Le 15 Novembre, le Comité des Fêtes fera son repas d'automne

. Le 28 Novembre, le Comité de Jumelage sera son repas annuel

. Le 28 Novembre en journée le stage «Action Prévention Routière » pour les plus de 60 ans.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 heures 00.